

## AVIS DE COURSE

# Coupe de Bretagne des Clubs 2024

Dériveurs – Quillardards – Catamarans – Windsurf – VRC

**Organisée par le Comité Départemental de Voile du Finistère  
Avec l'appui du Centre Nautique de Crozon Morgat**

**Grade 5A**

**Les 8 et 9 Juin 2024**

**Baie de Crozon Morgat**

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### Préambule

#### Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

## 1 REGLES

---

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les prescriptions nationales
- 1.3 - les règlements fédéraux

## 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

---

- 2.1 Les IC seront disponibles après 12h00 le 31 Mai 2024 sur le site de la Coupe.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : <https://www.voile-bretagne.com/fr>

## 3 COMMUNICATION

---

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse : <https://www.voile-bretagne.com/fr>  
Un affichage sous barnum sera aussi utilisé au CNCM.
- 3.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

---

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la ou des classes figurant dans le tableau ci-dessous et qui se seront acquittés des droits d'inscription.

Site	Série
Centre Nautique Crozon Morgat	Catamaran Intersérie C1
	Catamaran Intersérie C3
	Catamaran Intersérie C4
	Intersérie Cata Foil et Flying Boat
	Open 5.70
	ILCA 4, 6, 7
	Intersérie dériveur solitaire
	Intersérie dériveur double
	Open skiff
	Optimist Benjamins
	Optimist Minimes
	Mini J
	Hansa
Néo 495	
Centre Nautique Crozon Morgat	Slalom U15 Filles et Garçons
	Slalom U17 Filles et Garçons
	Slalom U21 Filles et Garçons
	Slalom Seniors Filles et Garçons
	Slalom Foil Jeunes Filles et Garçons
	Slalom Foil Senior Filles et Garçons
	293 Techno U13 Minimes Filles et Garçons
	293 Techno U15 Minimes Filles et Garçons
	293 Techno U17 Filles et Garçons
	293 Techno Plus Filles et Garçons
Raceboard Hommes et Femmes	
Plage du Bellec Telgruc sur Mer	Windfoil Espoirs U17 Filles et Garçons
	Windfoil Espoirs U19 Filles et Garçons
	Windfoil Séniors Hommes et Femmes
	Wingfoil Espoirs Filles et Garçons
	Wingfoil Seniors Filles et Garçons
Port de plaisance de Camaret	Voile Radiocommandée « Dragon Flite 95 »

#### 4.2 Documents exigibles à l'inscription :

**4.2.1** Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

#### 4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

**4.3** Les bateaux doivent s'inscrire en ligne sur <https://www.voile-bretagne.com/fr> avant le 5 juin à 23h59.

- 4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

## 5 DROITS A PAYER

- 5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 22 mai 2024	Droits après le 22 mai 2024
Solitaires	24€	36€
Equipages	24€/personne	36€/personne

## 6 PUBLICITE

- 6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.  
6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

## 7 PROGRAMME

- 7.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
Le 8 Juin 2024	09h00	11h00

- 7.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve :  
Un contrôle d'équipement pourra être effectué à tout moment lors de l'épreuve.  
7.3 Jours de course :

Date	Toutes Classes	1 <sup>er</sup> Signal Avertissement
8 Juin 2024	Courses à suivre	13h00
9 Juin 2024	Courses à suivre	10h00

- 7.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h00

## 8 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 8.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.  
8.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de 9h00 le 8 Juin 2024.  
8.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.  
8.5 [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1 .

## 9 [DP] MATERIEL DE SECURITE

Pour les planches autres que Wind foils, les équipements suivants sont obligatoires à tout moment sur l'eau :

- Les combinaisons isothermiques dans une eau à 18° ou moins
- Le gilet d'aide à la flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30 kg et moins – 100 NW / plus de 30 kg – 50 NW) conforme à la division 240

Pour les Wind foils et Wing-foils, les équipements suivants sont obligatoires à tout moment en course :

- Les combinaisons isothermiques jambes longues, d'une épaisseur mini de 2 mm
- Le port du casque conforme EN 1385
- Le gilet de protection et aide à la flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30 kg et moins – 100 NW / plus de 30 kg – 50 NW) conforme à la division 240, ou une veste de protection conforme à la division 240.

## 10 LIEU

- 10.1 L'Annexe 1 à l'AC fournit le plan des lieux de l'épreuve.  
10.2 L'Annexe 2 à l'AC indique l'emplacement des zones de course par classes.

## 11 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront suivant les classes de type slalom, IODA, trapèze, raid ou aller-retour.

## 12 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la classe Catamaran, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.  
Pour les Windsurfs, la RCV B4.44.1 (pénalité 360°) s'applique.  
Pour TOUTES les autres classes la RCV 44.1 s'applique.

## 13 CLASSEMENT

- 13.1 Une (1) course validée est nécessaire pour valider la compétition.  
13.2 Quand Trois (3) courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

## 14 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

---

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent s'être identifiés lors de l'inscription.

## 15 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

---

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

## 16 PLACE AU PORT

---

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le parc à bateaux ou le port.

## 17 PROTECTION DES DONNÉES

---

### 17.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

### 17.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 18 ETABLISSEMENT DES RISQUES

---

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## 19 PRIX

---

Les prix seront distribués comme suit :

Pour les premier, second et troisième de chaque catégorie féminine

Pour les premier, second et troisième de chaque catégorie masculin/mixte

## 20 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

---

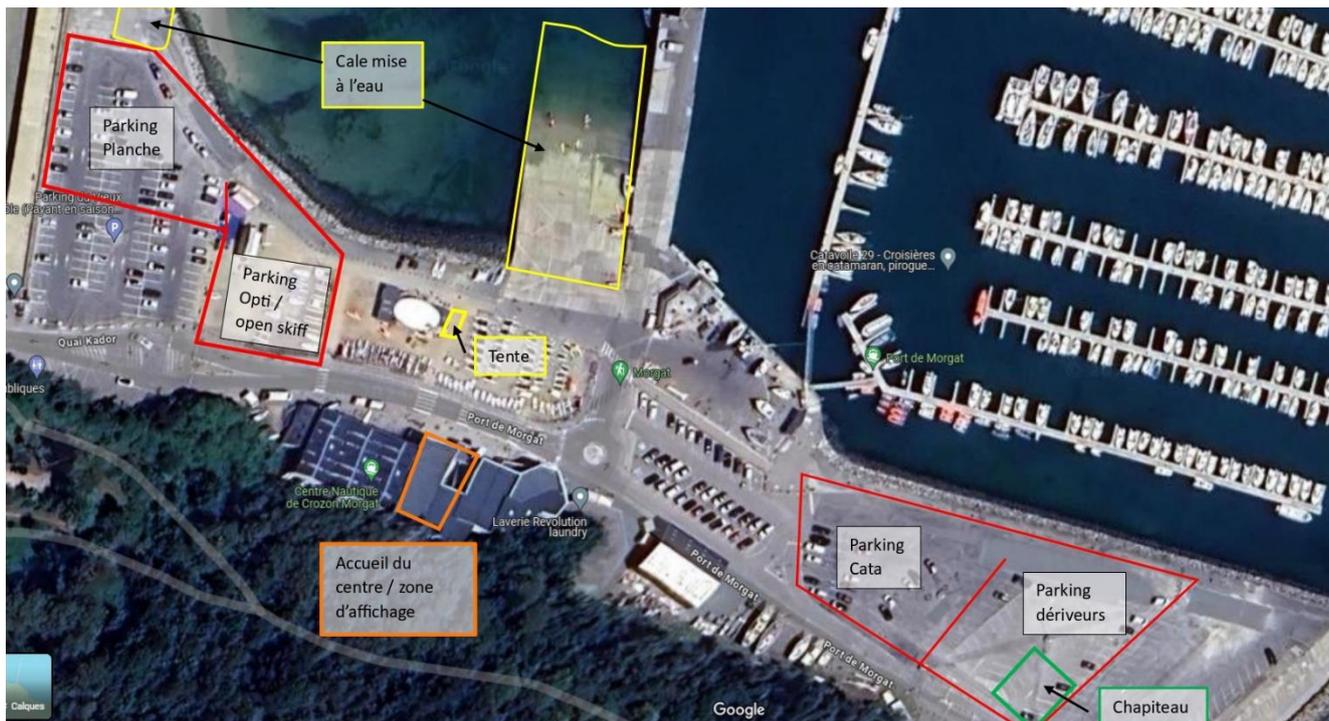
Pour plus d'informations, contacter :

Comité Départemental de Voile du Finistère.

Téléphone: 06 41 80 14 57

Messagerie: [contact@cdv29.com](mailto:contact@cdv29.com)

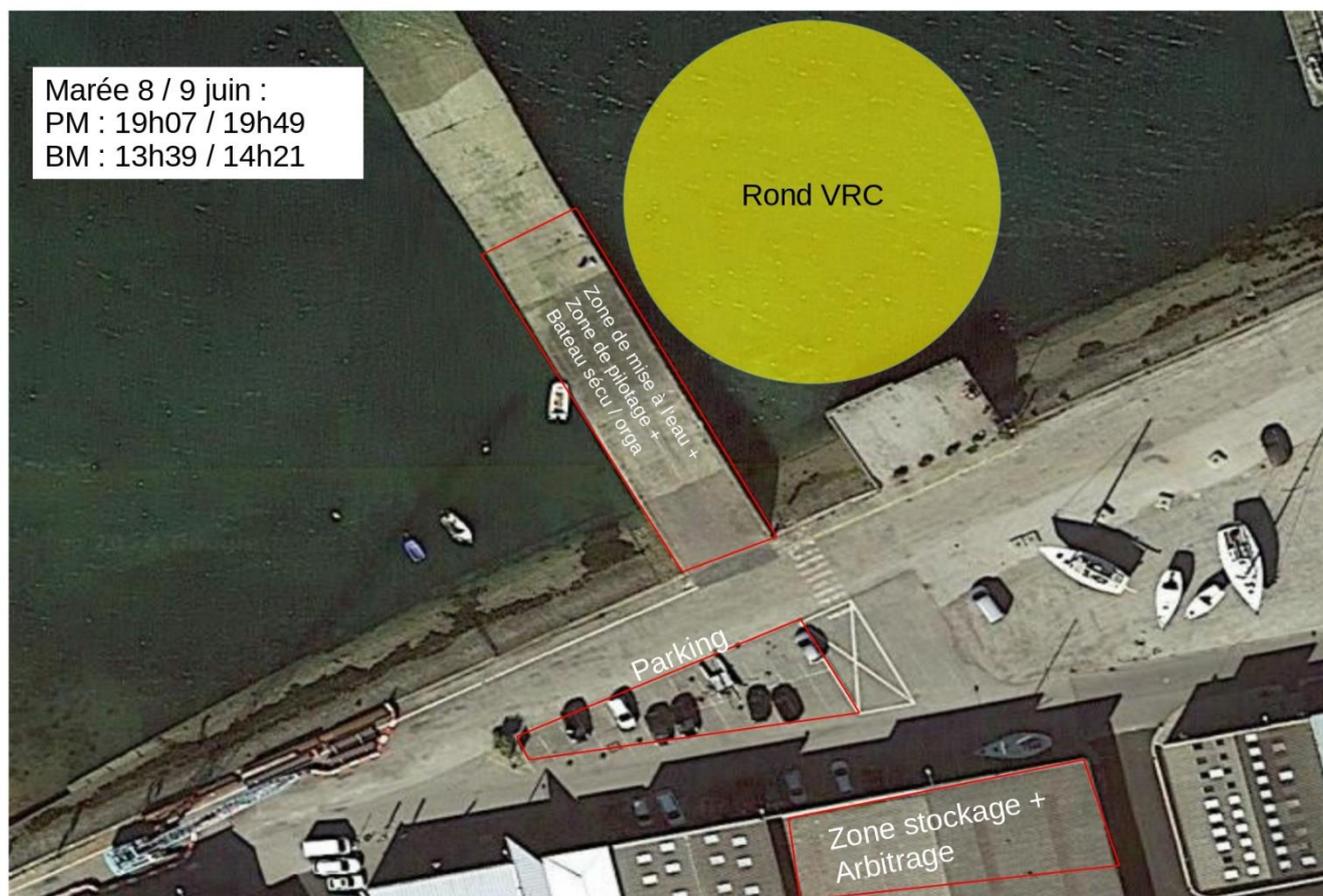
## Site du Centre Nautique Crozon Morgat



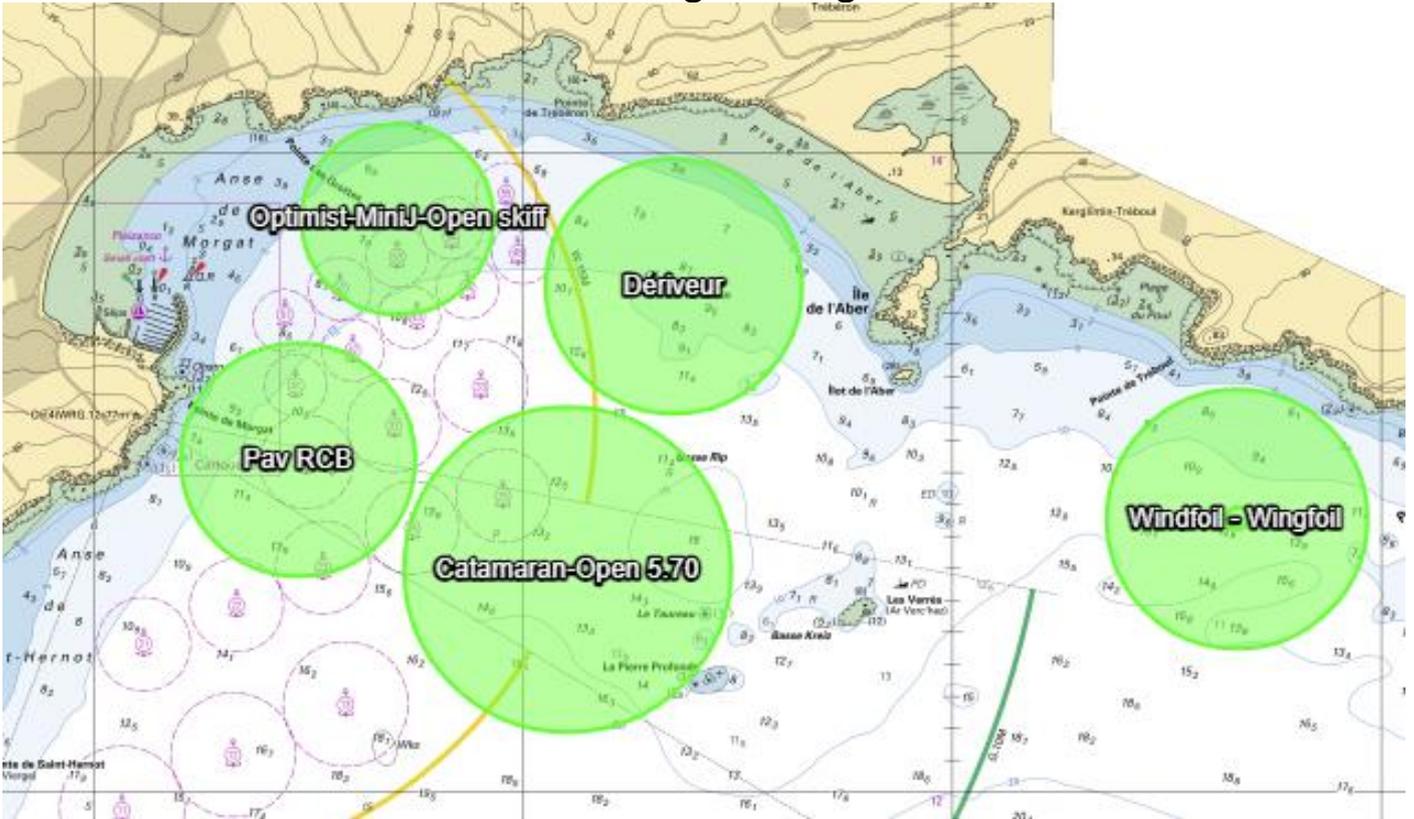
## Site de Telgruc sur Mer (Foils)



## Site de Camaret sur Mer (VRC)



### Ronds Crozon Morgat – Telgruc sur Mer



### Rond Camaret sur Mer

